

Compte-rendu de CAPD du vendredi 27 janvier 2015

Ordre du jour :

1. Déclarations liminaires
2. Adoption du règlement intérieur de la CAPD
3. Approbation P.V. CAPD 04/11/2014
4. Bonifications exceptionnelles de barèmes et barèmes du mouvement interdépartemental
5. Questions diverses
6. Election des représentants du personnel à la Commission de Réforme

1. Déclarations liminaires :

- SNUDI FO
- SE-Unsa
- SNUIPP FSU

2. Adoption du règlement intérieur

Vote du règlement intérieur : adoption à l'unanimité.

3. Approbation P.V. CAPD 04/11/2014

Aucune remarque. Vote : 10 pour (toutes les organisations syndicales).

4. Bonifications du barème des permutations

3 collègues ont déposé une demande de bonification de 800 pts, 2 obtiennent un avis favorable du docteur Garoyan. Le 3^{ème} dossier est en attente de la décision de la MDPH.

5. Questions diverses du SE-Unsa

- **Rattrapage du 15/05** : il sera remplacé par le 06/05 et le 13/05 après-midis. Le DASEN plaide pour une gestion intelligente de la solution localement sous couvert de l'IEN. Il faut donc que les écoles fassent des propositions d'organisation à leur IEN.
- **Rythmes scolaires** : leur mise en place est en phase d'évaluation au niveau académique. Les comités de pilotage dans le cadre d'un PEDT sont du ressort de la municipalité. Les conclusions de cette réunion (avec la présence obligatoire de parents) doivent être présentées dans les conseils d'école.
- **Temps partiel et reprise à 100 % en cours d'année** : affectation sur une fraction de temps correspondante sur un poste vacant au plus près du domicile, dans la mesure du possible.
- **80 % annualisé** : le Recteur a refusé. Nous incitons les collègues intéressés à déposer leur demande auprès du DASEN. Un texte national existe, il doit être appliqué, y compris dans l'académie de Montpellier. En cas de refus contacter la section départementale. Il en est de même pour toutes les quotités de temps partiels (50, 60 ou 70 %).
- **Envoi tardif des bulletins de salaire** : le SE-UNSA a demandé la possibilité d'accéder à nos bulletins de salaire sur un serveur sécurisé, comme dans l'académie de Poitiers. Pour autant cela ne peut dispenser notre administration de leur envoi sous forme papier.
- **Ressources pédagogiques** : suite aux attentats du 7/01, les enseignants sont demandeurs d'outils pédagogiques. La DGESCO fait un travail à marche forcée. 1000 personnes vont être formées au niveau national. Nous avons publié un article à ce sujet le 13/01 « Et après le 11 janvier ? »
- **Carte scolaire et mouvement** : le calendrier académique devrait être connu vers le 6 février. Le calendrier départemental sera connu dans la foulée.

- **Postes réservés aux stagiaires en 2015-2016** : on table sur la moitié du nombre actuel. La quotité resterait de 50% en poste et 50% en ESPE. Les supports seront les mêmes que cette année. Pour mémoire, le SE-UNSA demande que ce ne soit pas toujours les mêmes directions ou les mêmes temps partiels qui soient réquisitionnés.
- **La circulaire départementale du 29-09-2014** : concerne uniquement l'enfance en danger. Le DASEN rappelle que les procédures définies par l'éducation nationale en vigueur sont les seules à mettre en œuvre par les écoles. Et qu'en cas de doute, il faut toujours signaler (information préoccupante au Conseil Général ou signalement au Procureur).

6. Questions diverses da autres syndicats

- **Transformation des CLIS en ULIS** : il n'en est pas question. Ce sont des dispositifs 1^{er} et 2nd degrés distincts et donc pris sur des budgets différents.
- **Possible disparition des postes en IME** : le DASEN n'a engagé aucune démarche en direction de ces établissements. Il ne s'agit pas d'envoyer les enfants actuellement en IME passer la moitié du temps dans les écoles ordinaires. Il n'a aucune injonction ni intention dans ce domaine.
- **Création de la nouvelle filière commune Psychologue scolaire COP** : pas d'infos supplémentaires.
- **Problème du non remplacement** : 50 classes non remplacées au 20/01 (30 en 2014) 76 au 23/01(50 en 2014) et 91 au 26/01. 13 BD bloqués sur des CLD et autres postes vacants.
- **Situations conflictuelles au sein des écoles suite aux attentats du 7/01** : moins de 10 incidents ont été signalés.
- **Scolarisation des moins de 3 ans** : ne seront étiquetés que les moyens spécifiques dédiés (4 postes en REP+ ou REP). Ils auront un code différent au mouvement des autres postes de l'école. Ces postes spécifiques ne seront pas touchés en cas de fermeture sauf si un jour l'administration décide de mettre fin à la scolarisation des moins de 3 ans. Si ces moyens ne sont pas implantés, il faudra les rendre. Il existe déjà et il existera ENCORE des postes accueillant des 2 ans non étiquetés. L'implantation pourra s'imposer aux équipes si toutes les conditions sont remplies (local, matériel, ATSEM formée).
- **Mouvement 2015** : les postes de TD vont perdurer.
- **Temps partiel** : il n'y a pas de lien entre la demande de temps partiel et la nomination au mouvement. Les cas litigieux (refus de temps partiel) seront étudiés lors de la CAPD du mouvement.
- **Stagiaires PES** : il n'y aura pas d'aménagement. On est sur une réglementation nationale concernant le 50 % en école. Sur les 4 derniers mois, 46 étudiants pouvaient être concernés par les frais de déplacement. La grande majorité a intérêt à opter pour l'indemnité forfaitaire. Les stagiaires vont être contactés par la DSDEN.
- **Bilan de compétences** : on attend la circulaire d'application.

7. Election des représentants à la commission de réforme

Sont élus titulaires : Mmes Bailleul (SNUIPP) et Lamouly (SNUDI-FO)

Sont élus suppléantes : Mmes Ponge (SNUIPP) et Bonnet Redler (SE-UNSA)